

CONCOURS des ILLUMINATIONS de Noël

Il s'agit de récompenser les plus belles décorations d'appartements, de maisons ou de commerces visibles depuis l'extérieur.

Vous avez jusqu'au **13 décembre 2020** inclus pour :

- vous inscrire dans la catégorie de votre choix : Appartement, Maison ou Commerce
- vous préparer à illuminer vos fenêtres, balcons, jardins...



Règlement et inscription à retirer en mairie ou à télécharger via appli ou Site Internet

Retrouvez-nous sur :
http://www.ville-chaumontel.fr/
Facebook : Ville de Chaumontel : page de la mairie
Chaumontel Application Smartphone
01 34 71 01 96



Règlement du concours

« Décorations et illuminations de Noël 2020 »

Ville de Chaumontel

Article 1 : Objectif du concours

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons, des appartements et des commerces.

L'objectif étant d'encourager et récompenser les chaumontellois qui proposeront au travers d'illuminations, l'animation et l'embellissement de notre commune.

Article 2 : Participants et délai d'inscription

Le concours des illuminations de Noël est gratuit et ouvert à l'ensemble des habitants et aux commerces de Chaumontel.

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 23 novembre 2020 au dimanche 13 décembre 2020 inclus.

Un bulletin d'inscription, qui se trouve à la fin de ce règlement, est disponible en format papier à l'accueil de la mairie. Vous pouvez également le télécharger, le remplir puis le renvoyer à Monsieur Da Rocha par mail : j.darocho@ville-chaumontel.fr

Article 3 : Modalités du concours

Les décorations et les illuminations posées en domaine privé devront être visibles depuis la rue, de 18h00 à 20h30, à partir du lundi 14 décembre 2020 et jusqu'au vendredi 8 janvier 2021.

Article 4 : Modalités de participation

Le concours comprend 3 catégories :

- Maison (avec ou sans jardin)
- Appartement (avec ou sans balcon)
- Commerce

Chaque participant ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie. Il devra décorer, de façon originale et créative, divers éléments tels que sa façade, son jardin, son balcon, ses fenêtres, etc. en utilisant si possible un maximum de décorations et d'illuminations à économies d'énergie.

Article 5 : Jury et notation

Le jury est composé d'élus ainsi que d'enfants du centre de loisirs. Le jury du concours passera régulièrement pour superviser et noter vos prestations, du lundi 14 décembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021, sans que les participants en soient avisés.

Article 6 : Critères de notations

Les critères de notation sont les suivants :

- Originalité de la réalisation
- Harmonie de l'ensemble
- Thème
- Densité d'illumination (quantité par rapport à l'espace disponible)

Chaque membre du jury notera les 4 critères de 0 à 10. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats pour chaque catégorie. Une concertation entre les membres du jury, permettra de proposer un Prix « Coup de Cœur ».

Article 7 : Dotations des lots

Un prix sera décerné dans chaque catégorie du concours au participant ayant obtenu le plus grand nombre de points ainsi que le gagnant du Prix « Coup de Cœur ».

L'ensemble des participants se verra remettre un lot.

Chaque participant sera avisé personnellement de la date des résultats et de la remise des prix.

Article 8 : Droits à l'image

La participation au concours entraîne l'acceptation d'utilisation de photos de leurs illuminations et décorations pour les supports de communication de la commune.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne de la part des habitants et commerçants de Chaumontel l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Bulletin d'inscription

« Décorations et illuminations de Noël 2020 »

Ville de Chaumontel

A déposer en Mairie

Ou

à envoyer directement à Monsieur Da Rocha (j.darocha@ville-chaumontel.fr)

Au plus tard : le dimanche 13 décembre 2020 inclus

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

**souhaite participer à ce concours
et confirme avoir pris connaissance du règlement**

CATEGORIE (Cocher la case correspondante)

Maison (avec ou sans jardin)

Appartement (avec ou sans balcon)

Commerce

Date et Signature du participant